



succession partage aux heritiers

Par **dansissi.82**, le **05/08/2020** à **09:18**

bonjour

.....lors d un partage de succession par le notaire, est-il normal que le notaire reclame preventivement a chaque heritier la somme de 300 euros afin d avoir le certificat de notoriete pour debloquer les fonds...?

..si un heritier ne peut avancer cette somme ,qu en est-il ?

...est il possible de connaitre avant le montant de la somme a partager ?

VOUS REMERCIANT POUR VOTRE ECLAIRAGE AVISE.

Par **Visiteur**, le **05/08/2020** à **10:08**

Bonjour

La succession est-elle déjà acceptée ?

Car cela peut se faire "à concurrence des actifs nets"...

Par **dansissi.82**, le **05/08/2020** à **20:49**

oui la succession est acceptée par tous les heritiers.

mais nous ne connaissons pas le montant du partage. c est normal..?...

la somme de 300 euros reclamée par le notaire pour obtenir le certificat de notorieté ne peut elle pas etre deduite de la somme attribuée a chacun ?...

merci

bien cordialement